

SCOOTERS - MOTOS
VÉLOMOTEURS

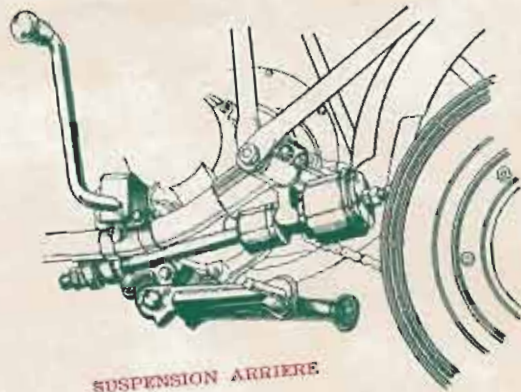


SAISON 1952

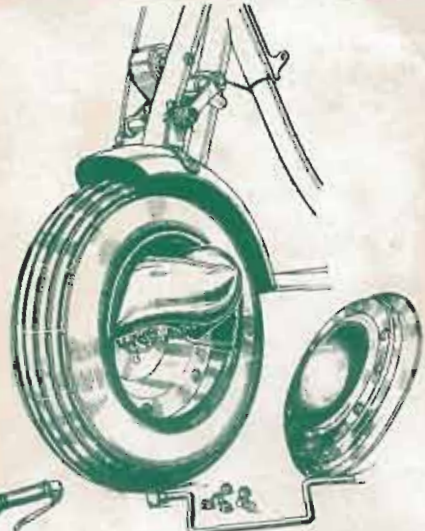
QUELQUES VUES PARTIELLES DU SCOOTER



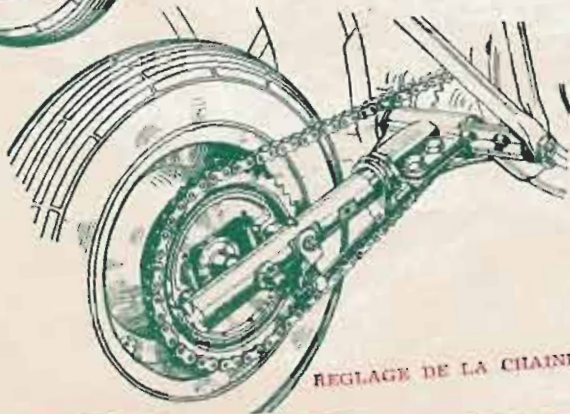
SUSPENSION
AVANT



SUSPENSION
ARRIERE



DEMONTAGE DE LA
CHAMBRE A AIR

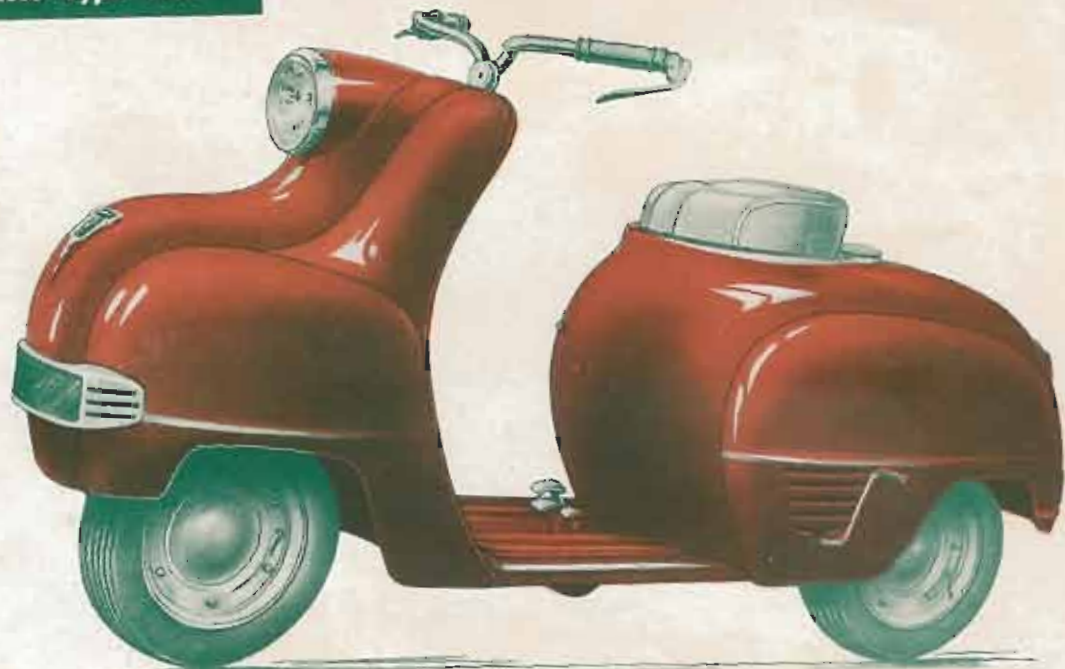


REGLAGE DE LA CHAINE



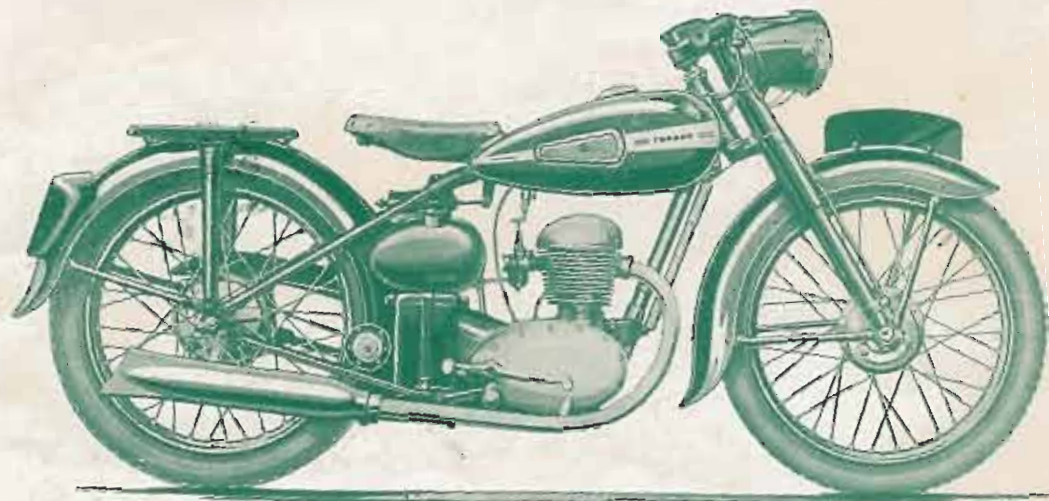
VUE DU COFFRE

TER SCOOTER 1 ch. 2 vitesses Type VMS



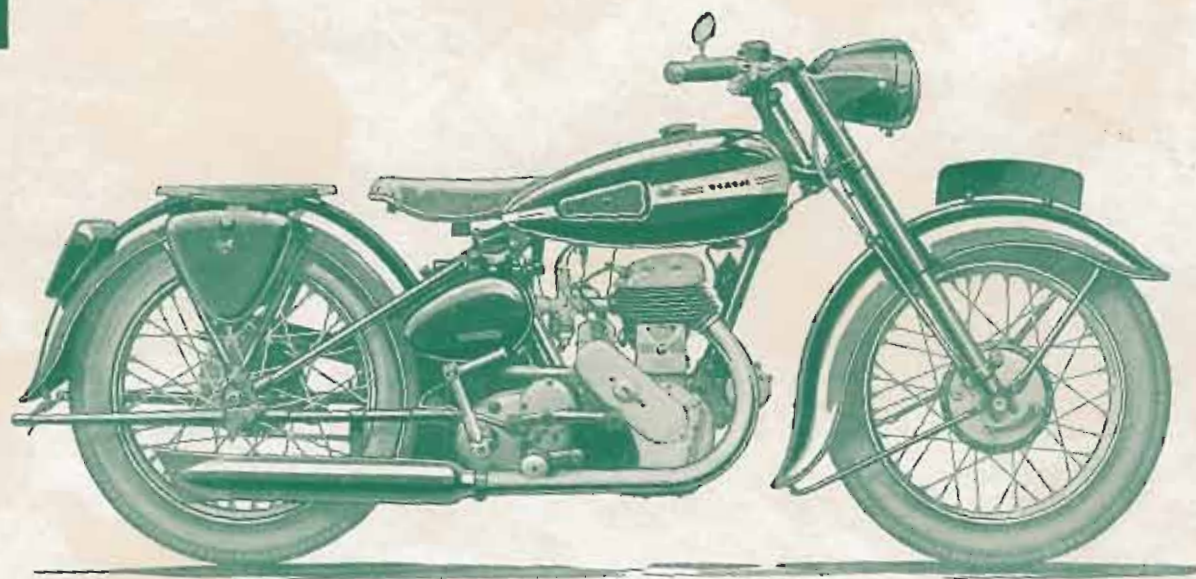
SPECIFICATIONS : Moteur : 2 temps à piston « étoilé », distribution à 2 transferts - culasse hémisphérique - alliage léger - alésage 43 - course 35 - cylindrée 100 cm³. - Carburateur starter avec retour automatique dès qu'on ouvre la poignée tournante qui commande les gaz. Echappement par silencieux tubulaire. - Allumage et éclairage par volant magnétique. - Refroidissement par turbine et air canalisé, circulation entièrement forcée. - Boîte : 2 vitesses commandées par 2 pédales - rapports démultiplication : 1^{re} : 9 à 1 - 2^e : 5,5 à 1 - débrayage à disques multiples - Freins à tambours. - Pneus : 8 x 3,25. - Suspension AV : tube unique articulé sur biellettes et anneaux caoutchouc Neiman. - Suspension AR : tube pivotant sur articulation du châssis, suspension par système de bloc caoutchouc comprimé faisant amortisseur. - Siège de forme : en caoutchouc mousse. - Réservoir d'essence : 7 litres. - Feu rouge : catadioptrique. - Pare-chocs : avant et arrière. - Carrosserie arrière fermée par 2 panneaux latéraux facilement démontables.

MOTORETTE 1 ch. 125 cm³ Type ETD



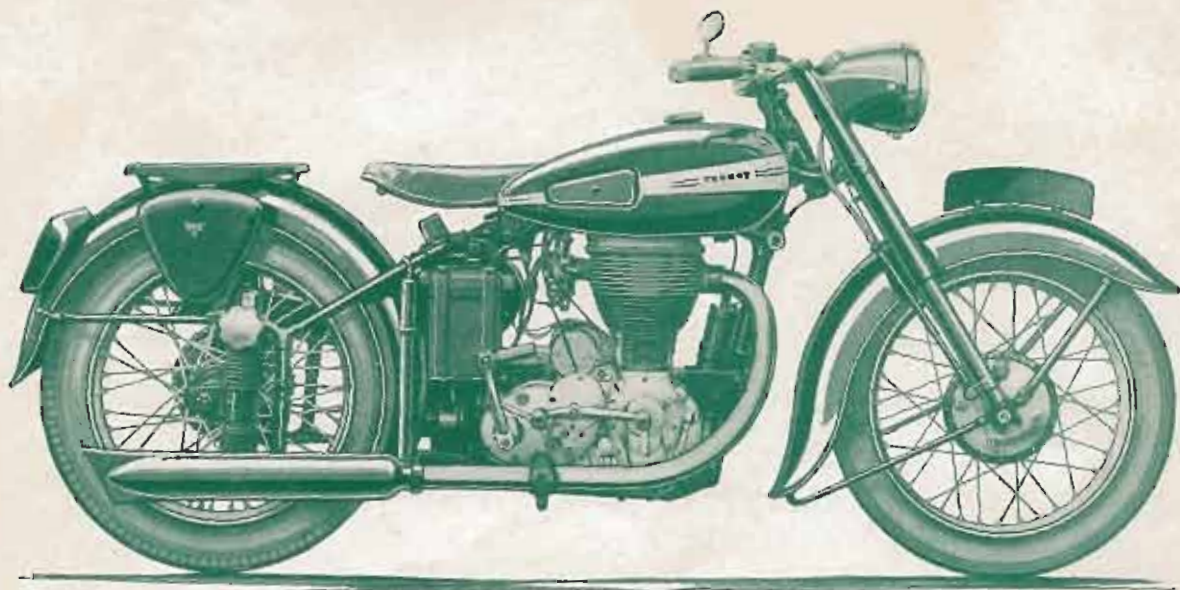
SPECIFICATIONS : Bloc-moteur 4 temps monotube soupapes en tête, total, enclôses et graissées par circuit d'huile, commande par culbuteurs. - Cylindre alliage léger. - Cylindrée : 123 cm³ (52 x 58). - Grais. circulation continue et curter sec, par pompe double à engrenages. - Alum. bobine-batterie. - Avance autom. - Carburateur autom. avec volet de départ et filtre à air. - Echap. silencieux tub. - Transmission prim. engren. et second. chaîne. - Boîte à grés. séparé, 4 vit. point mort verrouillé. - Rapports : 7,57 - 9,63 - 13,59 - 21,35 à 1. - Débrayage 5 disques acier-liège. - Sélecteur au pied. - Mise en marche par pédale. - Freins tambour de 130 mm. - Pneus AV 54 x 2,375 ou 600 x 63, AR 25 x 3. - Moyeux aluminium AR à broche faisant amortis. de transmission. - Fourche télesc. avec amortis. hydraul. à double effet. - Cadre tubulaire entier, brasé. - Guidon orientable poignée tourn. gaz. - Selle escut. suspendue ressort horiz. régl. - Porte-bag. amovible. - Équerre centrale. - Plaque police AR imm. - Réservoir essence : 10 lit. - Genouillères. - Réervoir huile : 3 lit. - Sacoche toile avec outil. - Pompe cadre. - Eclair. électr. par dynamo en bout d'arbre et batterie. - Avertis. électr. - Indicateur de vitesse incorporé dans le phare avec commande de compteur dans le bloc. - Poids : 85 kgs.

TOURISME LUXE 4 ch. 350 cm³ Type HCTL



SPECIFICATIONS : Moteur 4 temps soup. lat. enfermées. - Cylindrée : 346 cm³ (70 x 90). - Graiss. circulation huile, carter sec dérivation régi. pour graissage chaîne primaire. - Allumage magnéto. - Carburateur à correction d'air. - Echap. par silencieux tubulaire. - Boîte 4 vit. commande sélecteur au pied, rapp. : 5,55 - 6,93 - 9,71 - 15,4 à 1. - Débrayage à 7 disques acier-liège. - Mise en marche par pédale repliable. - Freins tambour de 170 - Pneus ballon 26 x 3,50. - Fourche télescopique avec amort. hydrauliques à double effet, frein de direction. - Guidon orientable une seule pièce. - Selle suspendue caoutchouc, ressort horiz. réglable. - Rétroviseur. - Porte-bag. amovible. - Béquilles AV et AR. - Réservoir essence 18 lit. - Réservoir huile 3 lit. - Genouillères. - Repose-pieds régl. - 2 sacoches tôle avec outil. - Pompe 40 x 30. - Eclairage élect. dynamo-batterie, phare, plaque lumin., avertisseur. - Compteur incorporé dans le phare. - Poids : 120 kgs.

GRAND SPORT MONOTUBE 5 ch. 500 cm³ Type RGST



SPECIFICATIONS : Moteur 4 temps soup. et culbut. totalement enclosés, graissés par circulation. - Culasse alliage léger. - Cylindrée : 499 cm³ (84 × 90). Graiss. circulation continue et carter sec. par pompe double à engrenages. - Allumage bobine-batterie. - Carbur. incliné à correc. d'air. - Echappement silencieux tubulaire. - Boîte 4 vit. commande sélecteur. - Rap. : 4,84 - 5,8 - 8,12 - 12,9 à 1. - Débrayage 9 disques acier-liège. - Feins : AV 170 mm. - AR 250 mm. - Pneus 26 × 3,25 à l'AV et 27 × 4 ou 3,75 à l'AR, moyeu à broche. - Fourche télesc. amort. hydraul. double effet, frein de direction. - Suspension AR grand débattement, réglable solo ou tan-sad. - Poignée tournante gaz. - Rétroviseur. - Porte-bag. amovible. - Béquilles AV et centrale. - Selle suspendue caoutchouc ressort horiz. réglable. - Réservoir essence 16 lit. - Réservoir huile 3 lit. - 2 sacoches tôle avec outil. - Pompe 40 × 30. - Eclairage élect. dynamo-régulateur-batterie (phare, plaque lumin., avertisseur). - Compteur incorporé dans le phare. - Poids : 190 kgs.

PALMARÈS 1951



J. BEHRA.

Course de côte de Lyon-Charbonnières	
Grand Prix Méditerranée-Corbères	
Grand Prix de Marseille	
Circuit de la Serre	
SENS - Circuit de régularité	
BOUFARIK - Circuit de régularité	
Concours du bidon d'un litre du M.C. Forézien	
Circuit du Sud-Ouest	
Circuit de Haute-Normandie	
ALENÇON - Circuit du Moto-Club	
LAIGLE - Circuit Aiglon	
SAINT-ETIENNE - Circuit motocycliste du Grand-Bois	
Circuit de vitesse de Montluçon	
Circuit de Bourgogne à Dijon	
Circuit de Châteauroix	
Circuit de Provence	
Course de côte des Lubières	
AGEN - Grand Prix d'Agen	
CARCASSONNE - Grand Prix sur piste	
ALGER - Grand Prix de Staoueli	
NICE - MARSEILLE - NICE	

500 cc •	Ph. RENAUD.
500 cc •	COMBELERAN G.
175 cc •	BEHRA.
350 cc •	ROSE.
350 cc •	COPINET.
500 cc •	KNECHT.
125 cc •	SAILLET.
500 cc •	COMBELERAN.
500 cc •	TINANCOURT.
350 cc •	PILLOU.
350 cc •	PILLOU.
350 cc •	CHARRA.
175 cc •	CHAPELLE.
175 cc •	LAMONTAGNE.
175 cc •	TESSIER.
500 cc •	FOMBELLE.
175 cc •	CHAPELLE.
175 cc •	BEHRA.
125 cc •	COMBELERAN
175 cc •	FRACES.
175 cc •	ex-æquo : DULLA, ASTRÉ, POIRIER

CONDITIONS DE VENTE

PRIX. — Nos prix peuvent être modifiés sans avis préalable, les machines étant toujours facturées aux prix en vigueur à la date de leur expédition. Ces prix sont strictement nets et s'entendent pour marchandises prises à Dijon, port et emballage à la charge du client. Les commandes non réglées d'avance sont expédiées contre remboursement sauf entente différente.

EXPÉDITIONS. — Toutes nos expéditions sont faites aux risques et périls du destinataire.

GARANTIE. — Nos vélomoteurs et motocyclettes sont garantis pendant six mois contre tout vice de construction résultant d'un défaut de matière ou de fabrication. Cette garantie est expressément limitée à la réparation dans nos ateliers ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, notamment à raison de l'immobilisation de la machine, des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient. La gratuité doit être revendiquée au moment de la demande d'échange ou de réparation. La pièce défectueuse doit nous être adressée franco et son retour est à la charge de l'expéditeur, ainsi que les frais de démontage, de remontage, d'essai, etc..., qu'il s'agisse de réparation ou d'échange de pièce. La garantie

des pneumatiques et spécialités est limitée à celle de nos fournisseurs. Nous garantissons exclusivement comme bicyclettes à moteur, motocyclettes « Terrot » neuves, celles vendues par nos agents officiels. Les machines de notre marque détenues par des tiers ne peuvent être vendues, que comme véhicules d'occasion. Nous déclinons toute responsabilité en cas de modifications apportées à nos machines par des tiers.

Toutes les réclamations sont examinées dans l'esprit le plus large ; toutefois, lorsque des réparations ou des transformations ont été faites en dehors de nos ateliers, nous ne pouvons plus maintenir notre garantie au sujet des pièces réparées ou transformées. Les machines dont le numéro matricule aurait été effacé ou martelé ne peuvent bénéficier de la garantie, cette suppression ne pouvant que dissimuler une fraude.

En cas de contestations, quelles qu'elles soient, notamment celles relatives à l'application des conditions de garantie, les Tribunaux de Dijon seront seuls compétents, même en cas de demande incidente d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu d'un contrat civil ou commercial ou d'une action fondée sur un quasi-délit par application des articles 1382 et suivants du Code civil.

ÉTABLISSEMENTS TERROT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 262.500.000 FRANCS
2, rue André-Colomban - DIJON - R.C. Dijon 4374

EXIGEZ LA PIÈCE
TERROT D'ORIGINE
REVÊTUE DE SON POINÇON
D'AUTHENTIFICATION



REFUSEZ LES
PIÈCES ADAPTABLES SANS
GARANTIE ET PLUS CHÈRES